

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 21/05/2026

Membres présents : **BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny, VALENTIN Eric**

Membres excusés : **LODA Jean Claude**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Solenn BERNIGAUD

Approbation des comptes rendus des 2 et 16 juin 2026 : unanimité

Délibération 2026-06-30 24 (7.10) : Reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire géré par l'association « Les Petits Loups » et approbation de la convention de transfert des dossiers des familles

L'accueil périscolaire et le centre de loisirs étaient jusqu'à présent gérés par l'association Les Petits Loups.

Suite à la décision de l'association, début mai 2026, de cesser son activité au 31/08/2026, la commune a travaillé sur différents scénarios de reprise afin d'assurer le service au 01/09/2026.

La commune a ainsi décidé de reprendre en gestion directe l'activité d'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- le matin et le soir, avant et après l'école
- le mercredi toute la journée hors vacances scolaires

Toutefois, la commune a décidé de ne pas reprendre l'activité de centre de loisirs pendant les vacances scolaires qui cessera donc avec la dissolution de l'association.

Il convient désormais d'assurer la continuité du service rendu aux familles et la sécurité des enfants accueillis. Ceci nécessite notamment la transmission à la commune des dossiers administratifs, financiers et sanitaires des familles actuellement détenus par l'association.

Ce transfert doit être encadré par une convention précisant les modalités de transmission, de conservation et de protection des données personnelles.

Les familles seront informées de cette reprise et invitées à confirmer ou actualiser les informations les concernant.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE la reprise en gestion directe par la commune de l'accueil périscolaire le matin et le soir, avant et après l'école, ainsi que le mercredi toute la journée, hors vacances scolaires, à compter du 1^{er} septembre 2026 en lieu et place de l'association « Les Petits Loups ».

APPROUVE le principe du transfert à la commune des dossiers administratifs et sanitaires des enfants et de leurs représentants légaux nécessaires à la continuité du service, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

APPROUVE les termes de la convention de transfert conclue entre l'Association Les Petits Loups et la commune de Saint-Didier-d'Aussiat, annexée à la présente délibération.

PRECISE que les familles concernées seront informées de la reprise du service et invitées à confirmer, compléter ou mettre à jour les informations contenues dans leur dossier.

AUTORISE le Maire à signer la convention de transfert des dossiers ainsi que tout document, avenant, courrier ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures administratives et techniques nécessaires à la sécurisation des données transférées et au respect des obligations résultant du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette reprise sont inscrits ou seront inscrits au budget communal.

👉 En complément, il est précisé que le recrutement de 4 postes sont en cours, 3 animateurs et 1 responsable qui sera mutualisé avec la commune de Malafretaz afin de pouvoir proposer un volume d'heures intéressants.

La réunion publique du 24/06/26 a rassemblé environ 30 familles sur les 70 fréquentant les Petits Loups. Toutes vont recevoir un courrier d'informations dans leur boîte aux lettres.

Délibération 2026-06-30 25 (7.10) : Règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire communal 2026 /2027

Vu le code de l'éducation en particulier l'article L 551-1 relatif aux activités périscolaires,

Vu la délibération n° 2026-06-30 24 du 30/06/2026 approuvant la reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire géré par l'association « Les Petits Loups » et approuvant de la convention de transfert des dossiers des familles,

Vu la délibération n° 2026-06-30 26 du 30/06/2026 approuvant les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026 / 2027.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire communal qui comprend 14 articles et définit notamment les conditions d'accueil, les modalités d'inscription, de tarification, facturation et paiement, ainsi que les règles de vie collective, de comportement et de discipline.

Il convient d'approuver le règlement de fonctionnement ci-après annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire communal 2026 /2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

Délibération 2026-06-30 26 (7.1) : Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026 / 2027

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir gérer l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, il y a lieu d'établir les tarifs et d'instaurer un quotient familial.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que la commune assurera la gestion du service périscolaire le matin et le soir, avant et après l'école, ainsi que le mercredi toute la journée ;

Considérant qu'il convient de fixer les participations financières demandées aux familles pour l'année scolaire 2026 / 2027.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter les tarifs suivants :

		QF ≤ 900	QF ≥ 901
Périscolaire matin et soir		2,80 € / heure 1,40 € / demi-heure	3,10 € / heure 1,55 € / demi-heure
	QF ≤ 765	QF 766 à 900	QF ≥ 901

Mercredi demi-journée matin ou après-midi sans prix du repas	8,50 € : 1 enfant 8 € : 2 enfants et +	9 € : 1 enfant 8,50 € : 2 enfants et +	9,50 € : 1 enfant 9 € : 2 enfants et +
Mercredi journée sans prix du repas	16 € : 1 enfant 15 € : 2 enfants et +	17 € : 1 enfant 16 € : 2 enfants et +	18 € : 1 enfant 17 € : 2 enfants et +
Repas du mercredi	4,85 €	4,85 €	4,85 €
Pénalité de retard	Forfait 7 €	Forfait 7 €	Forfait 7 €
Goûter	1 €	1 €	1 €
Frais administratif d'inscription / an / famille	25 €		

Il est précisé :

- qu'un forfait annuel de gestion administrative de 25 € par famille et par année scolaire est instauré. Ce forfait est facturé une seule fois par année scolaire, quel que soit le nombre d'enfants inscrits.
- que tout dépassement des horaires d'ouverture pourra donner lieu à une pénalité forfaitaire de 7 €.
- que les absences seront facturées sauf dans les cas et selon les modalités fixées par le règlement intérieur : ½ heure dû pour le matin, ½ heure et le tarif goûter dus pour le soir, tarif de l'inscription faite dû pour le mercredi
- que le quotient familial retenu est celui communiqué par la CAF ou la MSA.

À défaut de justificatif ou d'autorisation de consultation CDAP, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué.

Les présents tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2026.

Toutefois, le conseil municipal se réserve la possibilité de les réviser en cours d'année scolaire par délibération motivée, notamment en cas :

- d'évolution significative des coûts de fonctionnement du service ;
- de modification des conditions de financement par la CAF, la MSA ou tout autre partenaire ;
- d'évolution des tarifs de restauration ;
- de circonstances exceptionnelles affectant l'équilibre financier du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

ADOpte les tarifs des services périscolaires détaillés ci-dessus, pour l'année scolaire 2026 / 2027.

DIT qu'ils pourront être révisés en cours d'année scolaire par délibération motivée dans les cas détaillés ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2026-06-30 27 (5.3) : Composition du comité consultatif de l'action sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal peut créer, en plus des commissions municipales, des comités consultatifs associant des membres du conseil municipal et des personnes extérieures.

Ce comité consultatif de l'action sociale aura pour principale mission d'organiser les événements en faveur des personnes âgées de la commune (repas et colis de Noël notamment).

Il est proposé de retenir la composition suivante :

Président : Dominique PERROT, Maire

Conseillers municipaux	Membres extérieurs
Claudine PACOUD	Marie-Claude FAVRE
Solenn BERNIGAUD	Rémy GUILLOT
Maëva BERGER	Dominique PELUS
Isabelle LAURENT	Isabelle COMTET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

VALIDE la composition du comité consultatif de l'action sociale telle que présentée ci-dessus.

 Le repas des personnes âgées est prévu le samedi 7 novembre 2026.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

D. PERROT liste les **demandes d'urbanisme, de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Commission Urbanisme / Voirie / Réseaux

- Chemin des Montets : les travaux de préparation ont été effectués et les finitions sont prévues mi-juillet.
- Projet d'urbanisme : une rencontre entre l'adjoint et un promoteur a eu lieu afin de prendre connaissance du projet de création de 4 logements sur un terrain privé. La commission souhaite un nouveau RDV pour avoir de plus amples informations. Il est toutefois rappelé que le promoteur n'a pas l'obligation de solliciter l'avis de la commune avant un projet de construction.
- Numérotation des bâtiments publics : pour une meilleure visibilité, notamment pour les personnes extérieures à la commune, la numérotation des bâtiments communaux va être faite.
- Plan pluriannuel d'investissement : la commission a commencé à lister les projets qui pourraient être réalisés sur le mandat. Il faudra les chiffrer et les prioriser.

Commission Scolaire / Enfance / Jeunesse

- Conseil d'école du 29/06/2026 : Un rappel des nombreuses activités et sorties organisées dans le cadre scolaire a été fait. Les effectifs seront en légère diminution à la rentrée (103 au lieu de 105 élèves) mais cette baisse devrait être plus significative en septembre 2027 avec le départ de 18 CM2 et une possible fermeture de classe.
Face aux fortes chaleurs et température relevée dans les classes, une réflexion devra être menée par les élus en complément des travaux d'isolation du bâtiment déjà prévus.

Commission Animation / Communication / Associations

- Une réunion pour préparer le forum des associations a eu lieu. Afin de prendre en compte le retour de certaines associations, un autre format, plus dynamique, est envisagé. Un café des associations sera proposé au gymnase le samedi 5/09/2026.

Commission Bâtiments / DECI

- En présence de l'agent technique, les élus ont affiné le cahier des charges pour l'acquisition d'un véhicule technique. Les recherches d'un véhicule de type pick-up peuvent débuter auprès des professionnels sachant que les crédits sont prévus au budget.
- Maintenance des chaudières : plusieurs offres sont analysées. C'est l'entreprise IDEX qui est retenue.
- Toiture de l'école maternelle : 2 devis ont été reçus. La commission a fait le choix de ne refaire que l'étanchéité dans un 1^{er} temps et de choisir l'entreprise DAZY.
- Insonorisation de la maison des associations : 3 devis ont été reçus et la commission a retenu Ellipse.
- Isolation des bâtiments mairie et école élémentaire : la société IBEQA a procédé à l'étude et devrait transmettre rapidement son diagnostic.
- Eclairage de la façade de la mairie : les élus vont chercher une solution pour éclairer en couleur la façade au rythme des événements (octobre rose, journée pour don d'organes ...).
- Propriété à la Reveyriat : un petit centre équestre devrait ouvrir. Un RDV sur place a été pris avec le SDIS pour étudier le besoin en défense incendie.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : une présentation est faite aux nouveaux élus. Il est rappelé que le PCS permet d'anticiper les situations d'urgence notamment face aux risques climatiques. Pour cela, un

réseau de référents et de relais de quartier a été composé afin de pouvoir agir sur le terrain. L'objectif du PCS est de sauvegarder la population en complément des services de secours.
Il est rappelé qu'un registre des personnes vulnérables existe.

Prochains conseils municipaux 2026 : 25/08, 22/09, 20/10, 19/11, 15/12.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Dominique PERROT**